

2AS | Accounting & Auditing Services

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

Rue du Lac Léman-Imm Mak Crown-Bureau B4-Les Berges du Lac

***Association: Association Pour la
Promotion du Droit à la Différence –
ADD –***

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport d'Audit

Tunis, le 28 Juin 2024

Mesdames et Messieurs les dirigeants de l'association
Association Pour La Promotion Du Droit A La Différence– ADD
68 rue du 2 mars, Bizerte,

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **Association Pour la Promotion du Droit à la Différence- ADD** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 , l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des fonds propres **160.177** dinars tunisiens, y compris un excédent s'élevant à **160.177** dinars tunisiens.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « **Association Pour la Promotion du Droit à la Différence- ADD** » au 31 décembre 2023 , ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers du présent rapport ». Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve :

- Courant l'exercice 2022 et tous les exercices antérieurs, les recettes et dépenses de l'association étaient gérés suivant une comptabilité de caisse et non une comptabilité d'engagement conforme au système comptable des entreprises en Tunisie et aux spécificités de la NCT 45 « Associations et organismes sans buts lucratifs ». A cet effet, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier les soldes d'ouverture ainsi que leurs éventuels impacts sur les fonds propres d'ouverture de l'exercice 2023.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à

des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

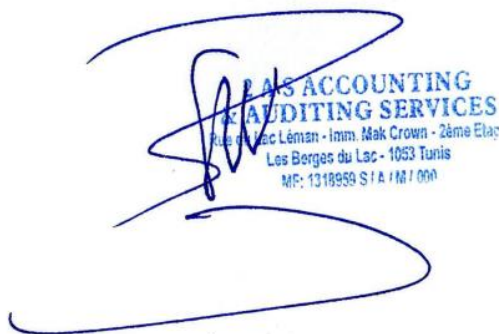
Tunis, le 28 juin 2014

P/2AS- Accounting & Auditing Services

Commissaire aux comptes

Sabri RHALEM

Expert-Comptable



2AS ACCOUNTING
& AUDITING SERVICES
Rue du Lac Léman - Im. Mak Crown - 2ème Etage
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
MF: 1318959 S / A / 18 / 000

Etats Financiers

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités		169 963	-
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants		-	-
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles		2 694	-
AC 9- Immobilisations incorporelles		12 363	-
Total des actifs		185 020	-
PASSIFS ET ACTIFS NETS			-
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants		24 425	-
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		418	-
PA 4 – Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 – Emprunts		-	-
Total des passifs		24 843	-
AN 1 – Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 – Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		160 177	-
Total des Actifs Nets		185 020	-
Total des Passifs et Actifs Nets		160 177	-

ETAT DE RESULTAT

**Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement		1 156 885	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 6- Produits des placements		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains		129 953	-
Total des produits		<u>1 286 838</u>	-
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements		<49 743>	-
CH 2- Charges de personnel		<80 031>	-
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<374>	-
CH 4- Autres charges courantes		<996 513>	-
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		-	-
Total des charges		<1 126 661>	-
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<u>160 177</u>	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Excédent/ Déficit de l'exercice		160 177	-
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			-
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		1 156 885	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		<1 058 874>	-
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		<72 794>	-
F7- Autres Décaissement des activités courantes		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		<u>185 394</u>	-
			-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			-
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		<15 431>	-
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités		<u><15 431></u>	-
			-
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			-
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		=	-
Variation de trésorerie		<u>169 963</u>	-
Trésorerie au début de l'exercice		-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>169 963</u>	-

Notes aux Etats Financiers

I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « **Association Pour La Promotion du Droit A La Différence - ADD** » est une association à but non lucratif.

Sur le plan fiscal, l'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés en vertu du décret-loi 2011-88.

II- FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 n'a été marqué par aucun fait significatif particulier dont la divulgation est de nature à fournir une meilleure compréhension de l'évolution de la situation financière et des performances de l'association.

III-REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, de l'arrêté du ministère des finances du 13 février 2018 et la NCT 45 relatives aux associations et organismes sans but lucratif.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

III.1 Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation de revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative.

- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

III.2 Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.2.1 Les immobilisations et amortissements

Les immobilisations de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables majoré des droits de douanes et toutes taxes non récupérables ainsi que tous les frais directement liés à l'installation et mise en place des immobilisations.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à l'association et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- Logiciels 33%
- Equipements de bureaux 10%

III.2.2. Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.2.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.2.4 L'impôt sur les sociétés

L'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés selon les règles du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011.

III.2.5 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le comité directeur de l'association n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers nécessitant une information dans les notes aux états financiers.

IV- NOTES RELATIVES AU BILAN

AC.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à **169 963** DT au 31 décembre 2023 contre un solde nul au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Banque BH 1	27 296	-
Banque BH 2	75 698	-
Banque STB	66 958	-
Caisse	11	-
Total	169 963	-

AC.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent une valeur nette de **2.694** DT au 31 décembre 2023, contre un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Equipements de bureau	2 988	-
Total	2 988	-
Moins : Amortissements immobilisations corporelles	<294>	-
Valeur nette comptable	2 694	-

AC.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent une valeur nette de **12.363** DT au 31 décembre 2023, contre un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	12 444	-
Total	12 444	-
Moins : Amortissements logiciels	<81>	-
Valeur nette comptable	12 363	-

PA.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à **24.425** DT au 31 décembre 2023 contre un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
CNSS à payer	21 250	-
Etat, impôts à payer	3 175	-
Total	24 425	-

PA.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à **418** DT au 31 décembre 2023 contre un solde nul au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation	418	-
Total	418	-

V- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

PR.3 Subventions de fonctionnement

Les Subventions de fonctionnement s'élèvent à **1.156.885** DT au terme de l'exercice 2023, contre un solde nul au terme de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Subventions Reçues	1 156 885	-
Total	1 156 885	-

PR.8 Autres gains

Les Autres gains s'élèvent à **129.953** DT au terme de l'exercice 2023, contre un solde nul au terme de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Apurement comptes de passifs	129 953	-
Total	129 953	-

CH.1 Achat d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent à **49.744** DT au terme de l'exercice 2023 contre un solde nul au terme de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats non stockés	1 442	-
Fournitures de bureaux	7 124	-
Etudes et prestations de services	41 178	-
Total	49 744	-

CH.2 Charges de personnel

Les charges des personnels s'élèvent à **80.031** DT au terme de l'exercice 2023 contre un solde nul au terme de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et compléments de salaires	72 794	-
Charges sociales légales	7 237	-
Total	80 031	-

CH.3 Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Les dotations aux amortissements et aux provisionnement s'élèvent à **374** DT au terme de l'exercice 2023 contre un solde nul au terme de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions corporelles	294	-
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	80	-
Total	374	-

CH.4 Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à **996.513** DT au terme de l'exercice 2023 contre un solde nul au terme de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Dons	94 159	-
Entretiens et reparations	3 224	-
Frais postaux et de télécommunications	1 213	-
Impôts et taxes	31 478	-
Primes d'assurance	2 673	-
Publicité	155	-
Services bancaires et assimilés	3 610	-
Voyages et déplacements	155 142	-
Electricité/Eau	162	-
Carburant	655	-
Honoraires: Projet Observatoire	8 528	-
Honoraires: Projet ALL 4 ALL	174 590	-
Honoraires: Projet Observatory for defense	15 358	-
Honoraires: Projet Brigade des mamans	7 600	-
Honoraires: Projet Documentation & Plaidoyer	9 117	-
Honoraires: Projet Nos racines	1 000	-
Honoraires: Projet Documentation & Advocacy	9 470	-
Honoraires: Projet ACT	22 655	-
Honoraires: Projet O3DT	62 246	-
Honoraires: Projet LOCALIZING WPS	17 517	-
Honoraires: Projet LILO	174 420	-
Honoraires: Projet FREE TO BE ME	191 636	-
Autres honoraires	9 905	-
Total	996 513	-